

## Liberté pour Ahmed H. : ni frontières ni prisons !

Ahmed H. est l'une des 11 personnes à avoir été arrêtée et poursuivie suite aux affrontements qui eurent lieu à Röszke lors de la fermeture de la frontière Serbo-Hongroise le 16 septembre 2015. Son procès s'est tenu le 30 novembre 2016 à Szeged dans le sud de la Hongrie. Les charges retenues contre lui sont le franchissement illégal de la frontière et la commission d'acte de terrorisme. Une peine de 10 années de prison a été requise contre lui.



Le 15 septembre 2015, le gouvernement Hongrois fermait définitivement ses frontières aux nombreuses personnes qui tentaient de traverser le pays par la route des Balkans. Dès le lendemain, des centaines de personnes se retrouvaient bloquées au niveau de la frontière à Röszke. Après qu'ils eurent revendiqué leur volonté de passage du poste douanier, ceux-ci avaient repoussé les barrières installées interdisant tout accès sur le sol Hongrois. S'en était suivi alors une charge très violente de la police anti-émeute frappant et gazant les centaines de personnes présentes, familles et enfants compris.

Onze personnes furent arrêtées arbitrairement, jugées et reconnues coupables de franchissement illégal de frontière et participation en groupe à des émeutes. L'immigration illégale est depuis le 15 septembre 2015 un crime puni pénalement en Hongrie et expose les contrevenants à des peines allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement. Parmi les « onze de Röszke », plusieurs personnes sont à ce jour encore enfermées. Ahmed H., pour avoir pris la parole à l'aide d'un mégaphone est accusé d'avoir incité les autres personnes à la révolte, et se voit ajouter la charge d'acte de terrorisme pouvant potentiellement lui valoir un emprisonnement à vie.



Röszke, 16 septembre 2015.

Ahmed H. qui se trouvait à la frontière en 2015 pour aider ses parents à se rendre en Allemagne, possède lui même la double nationalité Syrienne et Chypriote et aurait pu obtenir un visa pour se déplacer seul. Celui-ci résidait alors à Chypre avec sa femme et ses deux enfants. Il est à ce jour emprisonné depuis plus d'un an en Hongrie et a comparu au tribunal de Szeged les chaînes aux pieds, entouré de policiers cagoulés.

Depuis 2015, le risque terroriste amalgamé à la crise migratoire a permis à de nombreux états européens de faire passer en force des lois liberticides. Celles-ci amènent un climat de violence et de peur, notamment par le déploiement de forces armées sur l'ensemble des territoires, des pouvoirs accrus voire presque illimités dans certains cas, et une répression pouvant s'appliquer à l'ensemble de la population. La lutte anti-terroriste devient un outils de contrôle permettant de justifier tous les agissements des états et de réduire au silence toute opposition. Et que se soit en France où l'état d'urgence permet le déploiement de l'armée aux frontières ou l'expulsion de n'importe quel campement ou habitation, en Pologne où des lois anti-terroristes votées récemment en jouant sur la peur de l'immigration ont permis l'arrestation de trois camarades anarchistes, ou en Belgique où des quartiers entiers sont perquisitionnés puis nettoyés des populations jugées indésirables, le même résultat sécuritaire apparaît de partout.

Le procès des onze de Röske montre la réalité d'un système dans lequel la violence d'état et la violence policière ne sont jamais remis en question, où l'arbitraire devient commun. Dénoncer ces états d'urgence permanents et refuser ce climat de peur en affirmant notre solidarité aux personnes réprimées devient alors un des enjeux dans nos luttes à mener.

**Liberté pour Ahmed H. !**

**Liberté pour tout.es les migrant.es emprisonné.es en Hongrie et partout ailleurs !**



*Pour plus d'infos sur le procès des onze de Röske et les affrontements du 16 septembre 2015 : <http://freetheroszke11.weebly.com/>*